

| | |
|------------------------------|---|
| Genre de document : | Projet de modifications |
| N° du document : | 81-801 |
| Objet : | Projet de modifications de la Norme de mise en application 81-801 |
| Date de publication : | Le 25 septembre 2007 |
| Entrée en vigueur : | Le 25 septembre 2007 |

**Modifications de la
Norme de mise en application 81-801 mettant en œuvre la
Norme canadienne 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement**

1. La Norme de mise en application 81-801 mettant en œuvre la Norme canadienne 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement est modifiée par les présentes.

2. L'article 2.1 est modifié par la suppression de ce qui suit :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
133, rue Prince William, bureau 606
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2B5

À l'attention du directeur des services financiers généraux et chef des finances
Téléphone : (506) 658-3060

et son remplacement par ce qui suit :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2

À l'attention du directeur des services financiers généraux et chef des finances
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais : 1-866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)

3. Les présentes modifications entrent en vigueur le 25 septembre 2007.